

20 mar 2013 -11:42

21 mars : première Journée Internationale des Forêts

Demain, sera célébré la Journée internationale des forêts. Cet événement met l'accent sur l'importance, les nombreuses fonctions et la biodiversité des forêts. En effet, ces dernières nous procurent bois, nourriture et médicaments. Elles régulent le climat et, selon les estimations, abritent 80% de la biodiversité terrestre totale. La lutte contre les abattages illégaux est un exemple concret de la façon de mieux protéger les forêts. La Belgique va désormais intensifier les contrôles sur l'importation de bois illégal: outre les contrôles existants sur l'importation d'espèces de bois menacées, il faudra dorénavant démontrer que tout le bois et tous les produits à base de bois mis sur le marché européen seront d'origine légale. Cette mesure doit réduire l'importation de bois illégal en Europe, et donc aussi en Belgique.

Déforestation et dégradation des forêts

Les abattages illégaux demeurent un problème majeur. Environ 13 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année, victimes de la déforestation et de la dégradation (éclaircissement des forêts qui en diminue la qualité) et cela alors que ce phénomène est l'une des principales causes du réchauffement climatique. Le déboisement de la forêt vierge humide entraîne en outre la disparition, selon les estimations, d'une centaine d'espèces animales et végétales par jour. Par ailleurs, la dégradation des forêts et des fonctions vitales qu'elles assument, comme l'épuration des eaux, représente une menace importante pour toute la vie sur terre telle que nous la connaissons.

En lançant ar cette première Journée Internationale, les Nations Unies veulent attirer l'attention sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts.

Contrôles

Un pas vers une gestion plus durable des forêts a été franchi avec l'entrée en vigueur au début mars du nouveau règlement européen sur le bois (European Timber Regulation – EUTR). Les entreprises qui souhaitent commercialiser du bois (ou des produits à base de bois) sur le marché européen devront dorénavant démontrer qu'elles ont pris les mesures nécessaires pour s'assurer que leur bois est d'origine légale. Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et les douanes collaboreront étroitement pour effectuer des contrôles en cette matière.

Jusqu'ici, des contrôles avaient déjà lieu sur le bois issu d'espèces menacées, dans le cadre de la convention CITES (Convention on International Trade on Endangered Species). L'importation dans l'Union européenne de bois tropicaux protégés par la CITES est soumise à un double contrôle. Le pays d'importation comme le pays d'exportation délivre un permis qui garantit que le commerce n'a pas de conséquences néfastes pour la préservation de l'espèce et le maintien des superficies boisées dans le pays d'origine.

Parmi les espèces de bois reprises à l'Annexe II de la CITES – espèces menacées d'extinction et dont le commerce n'est autorisé que sous des conditions extrêmement strictes – l'Afromosia (*Pericopsis Elata*) est l'espèce la plus importée. Ce bois, très prisé en menuiserie, est exporté du Cameroun, de République démocratique du Congo et du Congo-Brazzaville. Entre 2010 et 2012, 197 envois de bois couverts par des

permis d'importation CITES ont été contrôlés par les douanes pour un total de 19 024 m³.

Autres réglementations

La semaine dernière, lors du sommet de la CITES à Bangkok, 3 espèces de bois de rose d'Amérique centrale et du Sud, une espèce de bois de santal d'Afrique de l'Est, près de 100 espèces de bois d'ébène ainsi que le palissandre de Madagascar ont été rajoutés à la liste de l'Annexe II.

En outre, on attend fin de cette année l'émission des premiers permis FLEGT. FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) constitue le cadre dans lequel des accords de partenariat volontaires (APV) sont conclus entre l'Union européenne et les pays exportateurs de bois. Pour l'instant, 6 pays exportateurs ont bouclé leurs négociations. Plusieurs autres pays ont déjà manifesté leur intérêt ou sont actuellement en phase de négociation. L'Indonésie sera probablement, dès la fin de cette année, le premier pays producteur de bois pour lequel des licences FLEGT seront délivrées. La licence FLEGT de chaque lot de bois (ou de produits à base de bois) sera contrôlée au moment de l'importation en Belgique et, si nécessaire, le bois lui-même le sera également.

Le bois durable sur le marché belge

Depuis 2011, les négociants belges en bois ainsi que tous les autres acteurs du secteur se sont engagés dans le cadre d'un accord sectoriel, à augmenter leur offre de bois (ou de produits à base de bois) issu(s) de forêts gérées dans une optique durable. Cette offre devrait augmenter de 15 à 35% au moins d'ici 2018. Les personnes à la recherche de mobilier de jardin, de parquet ou de papier à base de bois issu de forêts gérées dans une optique durable reconnaissent ces produits grâce au label FSC ou PEFC.

Les services vitaux rendus par les forêts

La protection de la biodiversité forestière et la réduction des rejets d'émissions dus à la déforestation sont également des enjeux cruciaux. C'est pourquoi, les experts du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement participent activement aux négociations au sein des grands forums internationaux.

Quelques chiffres :

- Les forêts tropicales humides produisent à elles seules plus de 40% de l'oxygène mondial.
- Plus d'un quart des nouveaux médicaments trouvent leur origine dans des plantes forestières tropicales.
- Les forêts assurent la subsistance de plus d'1,6 milliard de personnes en leur fournissant de la nourriture, un abri, du combustible et/ou des médicaments.
- Les forêts, leur biodiversité, les services éco-systémiques (comme la protection des zones humides, la formation des pluies, l'épuration des eaux et la protection des sols) et les produits qu'elles fournissent, sont d'une valeur inestimable pour l'économie. Le commerce des produits des forêts à base de bois a été estimé en 2004 à 3,7% du commerce mondial des marchandises, pour une valeur de 327 milliards de dollars.
- Le commerce mondial des produits forestiers comme le bambou, les champignons, le gibier, les fruits, les plantes médicinales et la résine a été récemment estimé à 11 milliards de dollars par an. (Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Contact presse :

Olivier Demaret - 0473 77 85 41 - olivier.demaret@environnement.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be